

Evénement



Bonne nouvelle pour les amoureux des bateaux à aubes de la flotte lémanique

Le président de l'Association Patrimoine du Léman se réjouissait hier que les économies réalisées par le Canton, grâce à ce nouveau mode de financement, soient consacrées à la rénovation des bateaux Belle Epoque. Didier Zuchuat a rappelé à cette occasion que la rénovation d'un navire de 1000 places, comme le Vevey ou l'Italie revient à 12,7 millions de francs. Dans la classe des 1600 passagers, comme l'Helvétie (Archives La Côte), l'addition atteint de 16 à 18 millions. Les embarcations sont alors prêtes pour 30 à 50 années de service.

CGN: les communes riveraines à la caisse!

Navigation Le Conseil d'Etat propose une nouvelle répartition des charges pour le financement des lignes touristiques. Coup de joran politique en vue.

La Compagnie générale de navigation (CGN) a de l'eau dans les soutes de ses bateaux. Une métaphore pour décrire les difficultés financières qu'elle traverse. Pour l'aider à se renflouer, le Conseil d'Etat vaudois a annoncé, hier, sa volonté de mettre en consultation une modification de la loi sur les transports publics sur les lacs Léman, de Neuchâtel et de Morat. Elle concerne uniquement le financement des lignes touristiques de navigation. Le gouvernement propose une nouvelle définition de la répartition des charges. Actuellement, toutes les communes vaudoises sont concernées à hauteur de 30%; l'Etat prenant à sa charge la différence. *Les communes riveraines qui bénéficient des prestations n'en paient qu'une infime partie*, a déclaré à l'ATS le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du département des infrastructures (DINF). Du coup, avec cette modification de la loi, seules les communes desservies par une ligne touristique verseraient une contribution, et ce à part égale avec le canton. Au total pour le Léman, selon des simulations cantonales, celles-ci payeraient 1 806 671 francs par an contre



Le Vevey: il faudrait 12,7 millions de francs pour sa restauration. Les trois cantons souhaitent une clarification de la gouvernance de la CGN avec une séparation de ses activités en deux sociétés: CGN Exploitation et CGN Belle Epoque. Archives La Côte

467 452 francs actuellement. Ce qui se traduit, au cas par cas, par des écarts importants par rapport à la situation actuelle (*lire encadré*) allant jusqu'à 202 558 francs pour Nyon. Avec

cette baisse des charges lui incombant qui serait de l'ordre de 722 668 francs par an, le Conseil d'Etat espère récupérer des fonds pour rénover la flotte Belle Epoque et investir

dans la mise en œuvre du plan d'affaires 2011-2014 de la CGN. Par ailleurs, les trois cantons Vaud, Valais et Genève ont réaffirmé leur volonté d'une clarification de la gouvernance de

la CGN qui assure trois missions: le trafic régional, le trafic touristique et la conservation de la flotte Belle Epoque. Leurs ministres prônent de séparer juridiquement la com-

pagnie en deux sociétés: CGN Exploitation et CGN Belle Epoque. Sauf que ce projet de modification de la loi est loin de faire l'unanimité (*lire ci-dessous*); les élus concernés dénonçant l'absence de concertation et un transfert de charges du canton sur les communes totalement disproportionné.

MARIE-CHRISTINE FERT
m-c.fert@lacote.ch

Combien ça coûterait?

Selon des simulations des services cantonaux, Coppet devrait payer 84 066 francs soit 31,49 fr. par habitant (+75 054 fr.), Nyon 261 629 francs soit 14,95 francs par habitant (+202 558 francs), Rolle 68 334 francs soit 34,34 fr. par habitant (+54 860 francs), Saint-Prex 72 107 francs soit 14,86 francs par habitant (+53 017), Morges 117 788 francs soit 8,08 francs par habitant (+61 187), Saint-Sulpice 102 432 francs, soit 34,92 francs par habitant (+ 100 186 francs).

De Saint-Sulpice à Coppet Le manque de communication provoque un mécontentement général.

Le projet entraîne des réactions houleuses dans les Municipalités concernées

Dans les communes desservies par la CGN, l'heure est à l'inquiétude et certains syndicats prônent la concertation. *On est vraiment sonné, déjà que les bateaux ne s'arrêtent pas beaucoup*, assène Jean-Charles Cerrottini, syndic de Saint-Sulpice. Si ce projet était adopté en l'état la contribution communale bondirait de 2247 francs à 102 432 francs. Il met encore cette mesure en lien avec l'avenir de la CGN notamment sur la forme juridique de la séparation des activités commerciales et patrimoniales pas vraiment clarifiée.

Pour lui, il s'agit maintenant de se concerter avec les Municipalités des autres communes riveraines et de discuter en interne avec la commission des finances. Sur le fond, il ne se montre guère surpris des intentions de l'Etat puisque, pour 2009, la péréquation représente déjà 94% de nos rentrées de l'année. Pour Daniel Belotti aussi, la pilule est difficile à avaler. Le syndic de Rolle, réagissant à chaud, souhaitait vérifier ces chiffres avant d'en dire plus. Mais surtout je veux savoir si cette augmentation considérable correspondra à une

meilleure offre. La part rolloise par habitant passerait de moins de 7 francs actuellement à plus de 34. A Nyon, le syndic Daniel Rossettat tombe du débarcadère. Non. je n'ai jamais entendu parler de cette affaire, vous me l'apprenez et je trouve la manière inélégante, affirme-t-il d'emblée. Choqué sur le fond comme sur la forme par cette manière de fonctionner sans consultation, il déplore cette politique des reports de charges d'autant qu'en matière de transport la Confédération et les Cantons ont aussi des tâches à remplir et que la Ville

de Nyon cherche aussi bien à faire des économies qu'à trouver de nouvelles recettes. Municipale en charge de la mobilité à Nyon, Elisabeth Ruey Ray ne cache pas que cette nouvelle répartition des charges l'a mise très en colère. Il faut le dire clairement si le lac ne concerne pas tout le canton! tonne la députée libérale qui souligne qu'aucune concertation n'a eu lieu avec les élus concernés. Je rappelle que toutes les communes ont fait un effort pour le M2 parce que le métro est profitable pour toute la région. Par ailleurs, le canton est responsable du déve-

loppement touristique. Nous n'allons pas nous laisser faire! Un mécontentement que partage Pierre-André Romanens. Le syndic de Coppet dénonce un transfert des charges du canton vers les communes. A Morges, les réactions sont fraîches. La syndique Nuria Gorrite se dit choquée par la démarche qui fait fi de toute concertation préalable et intervient dans le contexte d'un dialogue Etat-Communes toujours fragilisé par la question de la péréquation. A ses yeux le principe de solidarité est remis en question. Quant à Eric Zuger, municipi-

pal des finances, il constate que les transferts de charges de la Confédération vers le Canton aboutissent sur les communes. Et la pilule est d'autant plus amère à avaler que Morges avait souscrit à hauteur de 150 000 francs à l'augmentation de capital de la CGN pour financer les Navibus. Politiquement, il avait fallu se battre pour faire passer la mesure devant le Conseil communal si bien qu'il considère qu'il ne faut pas trop tirer sur la corde.

MCF/PHV/JULL
info@lacote.ch